

# À Thumeries, une antenne relais Orange fait voir... rougeaux habitants de la rue Jean-Baptiste-Lebas

mardi 18.01.2011, 05:19 - La Voix du Nord



À quelques dizaines de mètres de chez lui, Denis Latrée affiche clairement le refus du collectif

| ON EN PARLE |

Un matin enneigé de décembre, Denis Latrée, qui habite rue Jean-Baptiste-Lebas, à Thumeries, ...

a eu la surprise de voir, à une vingtaine de mètres de chez lui, un camion grue ériger un pylône sur un bout de terrain abritant déjà un central téléphonique de France Télécom.

Renseignements pris auprès de la mairie, il apprend alors qu'il s'agit d'une antenne provisoire de l'opérateur Orange, qui doit être testée courant janvier.

« Au nom du principe de précaution, j'ai tout de suite décidé de m'y opposer, parce que si les essais sont concluants, ils vont ériger une antenne relais », explique le Thumerisien qui a créé un collectif regroupant déjà une trentaine de familles. Et qui a, aussi, trouvé une oreille attentive et un soutien du côté de la mairie. « Comme c'est du provisoire et qu'elle fait moins de 12 mètres, il n'y avait pas besoin de déclaration de travaux, acquiesce Patrick Dewaele, le premier adjoint. L'opérateur nous a prévenu parce qu'il le fallait bien. Pourtant, il ne manque pas de place loin des habitations alors qu'ici, les résidences, récemment édifiées, du Château Blanc et Lucie-Aubrac sont toutes proches ! » Et d'insister : « Bouygues en a installé une près de l'entrepôt et SFR près de la caserne des pompiers. » Sans souci, semble-t-il.

Aujourd'hui, personne ne peut donc s'opposer aux essais, mais les deux hommes sont d'accord sur un point : s'ils sont concluants, il faut que l'antenne définitive soit installée ailleurs. Toutefois, l' élu souligne que la marge de manoeuvre de la municipalité est réduite : « On ne pourra pas aller contre le code de l'urbanisme si une déclaration de travaux est déposée, ce qui ne nous empêchera pas de soutenir la population. »

## Prêt à aller en justice

Sans réponse de l'opérateur de téléphonie, Denis Latrée a, lui, décidé de réagir rapidement et de multiplier les initiatives. Avec le collectif qu'il a créé, des brochures d'information ont été distribuées, une pétition commence à circuler (elle peut être signée en ligne sur le blog du collectif) et des panneaux ont été posés aux entrées de la commune... « La maison la plus proche est à environ cinq mètres et une voisine m'a déjà fait part de ses inquiétudes pour sa mère qui porte un pacemaker... », insiste-t-il. Ayant déjà pris contact avec une association semblable qui s'est créée à la fin de l'an passé à Houplin-Ancoisne et citant l'exemple de Tourquennois qui, cet été, se sont opposés avec succès à l'installation d'une antenne, Denis Latrée s'est documenté sur les effets causés par les champs électromagnétiques. « Face aux contradictions persistantes existant au sein du monde scientifique, il faut faire jouer le principe de précaution », insiste-t-il en évoquant une résolution du Parlement européen de février 2009.

Et, à l'écouter, s'il le faut, le collectif thumerisien ira en justice. Un arrêt du conseil d'État (24 février 1999), un autre de la cour administrative d'appel de Marseille (13 juin 2002), n'ont-ils pas imposé le principe de précaution ? « Sans compter, conclut-il, qu'une décision de cour d'appel de Versailles du 4 février 2009 a imposé le démontage d'une antenne relais en reconnaissant le trouble anormal de voisinage qu'elle provoquait... » • J. B.

Denis Latrée, 6, rue Jean-Baptiste-Lebas, CIAO59239@hotmail.fr blog : <http://CIAO59239.over-blog.com>

 Partager : S'abonner :